

PAYEZ VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE, C'EST SIMPLE ET RAPIDE


POUR PAYER VOTRE COMPTE EN LIGNE, VOUS DEVEZ :

- Inscrire la Ville de Saint-Hyacinthe dans votre liste de fournisseurs sur le site Internet de votre institution financière.**

Choisir « Ville St-Hyacinthe – Taxes et Mutations » ou « Ville de Saint-Hyacinthe – Taxes et Droits sur les mutations » pour les clients de Desjardins.

- Indiquer le n° de référence Internet** (qui est composé de 18 chiffres et qui est également le matricule) dans la case n° de référence.

Attention, chaque propriété a son propre n° de référence, donc au besoin, répétez les deux étapes si vous avez plusieurs immeubles.



**Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire
Case postale 10
Saint-Hyacinthe QC J2S 7B2
450-778-8308 option 1
taxation@ville.st-hyacinthe.qc.ca


Vous devez indiquer ce numéro dans la case n° de référence pour le paiement en ligne.

N° référence internet : 405229445820000000

1

SIPC 402

N° facture		Date d'échéance	TOTAL COURANT
N° client	Matricule		ARRÉRAGES / CRÉDITS
	4052-29-4458-2-000-0000		INTÉRÊTS
Propriétaire(s)			TOTAL À PAYER
Spécimen			MONTANT DU PAIEMENT



1362 405229445820000000 000000079425

AUTRES MÉTHODES DE PAIEMENT

- **Au comptoir de votre institution financière**
- **Par la poste (chèque)**
Casier postal 10
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B2
- **En personne à l'hôtel de ville (argent, débit et chèque)**
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 13 h

Si vous êtes un nouveau propriétaire, vous pouvez également payer vos droits sur les mutations immobilières (taxes de Bienvenue) en ligne. Il suffit de repérer votre n° de référence Internet.